

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 novembre 2020 à 19 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1. Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne la secrétaire de séance
2. Madame Caroline LEDOUX est désignée Secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, Mme Valérie RANO, M. Gérard LERATE, Mme Sylvie GOULAY, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Mme Jessica RICHARD, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR (départ à 21h00), Mme Caroline LEDOUX, M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Aurélie LORTIE, M. Fabien HEYTENS, Mme Françoise LORENZI, M. Arnaud TOLLEMER, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, M. Paul BERNARD, M. Christophe DELACOUR, Mme Fabienne DELACOUR, Conseillers Municipaux.

3. Sont adoptés les procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 6 octobre 2020.

- oOo -

n°2020-78 Avis du Conseil municipal sur l'ouverture de commerces de détail le dimanche pour l'année 2021 (supérieur à 5)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour les commerces non alimentaires les dimanches 10 janvier, 4 juillet, 29 août, 21 et 28 novembre, 5,12,19,26 décembre et pour les commerces à prédominance alimentaire les dimanches 4 avril, 2, 9 et 23 mai, 4 juillet, 1^{er}, 15 et 29 août, 5, 12, 19 et 26 décembre, **à la majorité des voix (4 oppositions).**

n°2020-79 Traité de fusion entre la société anonyme d'économie mixte du logement de l'Eure et l'OPH Eure Habitat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'opération de fusion par voie d'absorption de l'OPH EURE HABITAT par la SECOMILE, d'approuver l'augmentation du capital subséquente de la fusion d'un montant de 10.692.864 euros au bénéfice du département de l'Eure portant le capital social de la SECOMILE de 5.897.728 euros à 16.590.592 euros par la création de 668.304 actions nouvelles, d'approuver le projet de traité de fusion, d'autoriser le représentant de la commune à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre prochain à approuver la fusion et à approuver les statuts les projets de statuts de la SECOMILE, **à la majorité des voix (6 abstentions).**

- n°2020-80** **Proposition de délimitation de zones avec présence ou risque de mérule au Grand Andely**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le périmètre défini et représenté sur le plan cadastral, d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à prendre et signer toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la délibération, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-81** **Proposition de délimitation de zones avec présence ou risque de mérule au Petit Andely**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le périmètre défini et représenté sur le plan cadastral, d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à prendre et signer toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la délibération, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-82** **Dépôt des archives de la commune à la direction des archives départementales de l'Eure**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le dépôt aux Archives départementales des registres de délibération du conseil municipal pour la période de 1790 à 1940, d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer tout document permettant ce versement, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-83** **Modification de la convention de mise à disposition par la ville à la SAFER**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-84** **Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) des Andelys**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le lancement d'une OPAH-RU d'une durée de 5 ans sur le périmètre ORT de la ville des Andelys, de valider le projet de convention, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et tout document en lien avec le dispositif OPAH-RU, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-85** **Durée d'amortissements des travaux de réhabilitation du Cinéma « le Palace »**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'amortir les biens productifs de revenus sur une durée de 60 ans, **à l'unanimité des voix (4 oppositions).**
- n°2020-86** **Apurement du compte 429**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solder le compte 429 par l'écriture comptable suivante : Article 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » pour un montant de 693.75 €, **à l'unanimité des voix.**
- n°2020-87** **Mise en place du télétravail**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la mise en œuvre du télétravail dans les conditions fixées au règlement et annexes, dit que le présent règlement est valable en période de fonctionnement normal et adaptable aux mesures gouvernementales prises dans les situations dites « exceptionnelles », **à l'unanimité des voix.**

- n°2020-88** **Convention de subvention de la ville des Andelys dans le cadre des panneaux de signalisation verticale**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention ou tout autre document portant sur la subvention de la commune des Andelys dans le cadre de la fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale, *à l'unanimité des voix.*
- n°2020-89** **Convention de mise à disposition de matériel dans le cadre de la signalisation horizontale pou marquage rue Hamelin et rue Henri Rémy**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention ou tout autre document portant sur la participation financière de la commune des Andelys dans le cadre de la mise à disposition du matériel, *à l'unanimité des voix.*
- n°2020-90** **CAF – Convention Territoriale Globale 2020-2023**
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dénoncer au 31/12/2019, le Contrat Enfance Jeunesse en cours avec la CAR de l'Eure qui avait été signé pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, d'autoriser monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure la Convention Territoriale Globale (CTG) au titre de la commune des Andelys pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 pour la gestion des accueils périscolaires des Andelys, *à l'unanimité des voix.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait aux Andelys, le 19 novembre 2020.

Le Maire,

Frédéric DUCHÉ.